LA CONTRIBUTION DE L'ELEVAGE PASTORAL A LA SECURITE ET AU DEVELOPPEMENT DES ESPACES SAHARO-SAHELIENS COLLOQUE REGIONAL DE N'DJAMENA, 27-29 MAI 2013

INTEGRATION DES PASTEURS AUX INTERVENTIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Djenaba Siddibé, Présidente du Directoire National des Femmes en Elevage, Sénégal, femmeelevage@yahoo.fr

Résumé

L'intervention vise à expliquer l'origine, le contexte et les axes d'intervention d'un projet/programme visant le renforcement des populations pastorales mobiles au Sahel. Ces populations marginalisées se doivent d'investir les espaces de négociation afin de pouvoir défendre leurs droits à l'accès aux services de base, de protéger et défendre leurs cultures et leurs savoirs pour les faire connaître et ainsi les valoriser au niveau national et international. Il s'agit aussi de renforcer leur capacité d'entrisme auprès des bailleurs de fonds et des décideurs des politiques publiques, notamment les politiques sociales, les politiques économiques et les politiques foncières.

Le WAMIP (Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles), maître d'œuvre du projet, établira des alliances avec les organisations économiques régionales, telles que l'UEMOA et la CEDEAO. En effet, ces instances doivent reconnaitre la mobilité pastorale comme un droit à respecter. Il établira des partenariats avec d'autres structures de défense des peuples autochtones. En ce sens, il mettra en œuvre un programme de formation des leaders et des animateurs en milieu pastoral, et animera des fora pour pallier à la méconnaissance des droits des peuples autochtones mobiles.

La présentation affinera les propositions d'actions envisagées (formations, informations, plaidoyers, etc.) dans le cadre de ce programme afin de répondre à l'objectif spécifique qui est l'appropriation par les sociétés pastorales des mécanismes juridiques et institutionnels promus par le Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, la communauté européenne et les organisations régionales de défense des droits des peuples pasteurs au sein du WAMIP.

COLLOQUE REGIONAL DE N'DJAMENA, 27-29 MAI 2013

Les objectifs du projet

Dans un contexte marqué par la mondialisation, par des évolutions institutionnelles récentes à travers le processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest, on assiste à une tendance à la marginalisation des peuples pasteurs et l'apparition de phénomènes d'exclusion, dus aux mutations socio-spatiales discriminantes, à des procédures de juridisation relatives au foncier, à l'environnement et aux services sociaux qui ne prennent pas en compte les populations autochtones et en particulier les sociétés tribales et pastorales.

Le projet vise les objectifs généraux suivants :

- L'appui aux initiatives en matière de défense des droits des populations pastorales mobiles. On assiste de plus en plus à la réhabilitation des droits coutumiers en matière de gestion foncière, c'est le cas de la charte pastorale au Mali, du Code pastoral au Niger et des conventions relatives à la transhumance en gestation dans les autres pays. Toutefois, les pasteurs mobiles devraient être mieux associés à l'élaboration de ces politiques.
- La promotion des droits politiques et civils des sociétés pastorales. Les populations pastorales occupent des espaces territoriaux vastes et souvent frontaliers. Seule la promotion de leur droit à la mobilité dans le cadre légal des conventions relatives à la transhumance interrégionale, et la lutte contre les discriminations et le harcèlement dont elles font l'objet par les autorités de contrôle garantira une meilleure circulation des personnes et du bétail entre les pays.
- L'insertion des sociétés pastorales dans les mécanismes de développement durable. Les populations pastorales mobiles, une fois associées aux débats et aux politiques nationales, vont pouvoir démontrer leur capacité à développer des filières d'élevage rentables, à assurer les approvisionnement en viande rouge saine des pays côtiers et des grands centres urbains des pays sahéliens, et ce dans un contexte de changement climatique où les risques de pénurie et la soudaineté des disettes sont des contraintes que les pouvoirs publics seuls ne pourront pas affronter.

L'objectif spécifique qui sera visé dans le projet sera d'accompagner l'appropriation par les sociétés pastorales des mécanismes juridiques et institutionnels promus par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies, la communauté européenne et les organisations régionales de défense des droits des peuples pasteurs au sein du WAMIP (l'alliance mondiale des peuples autochtones mobiles).

La justification de l'intervention

La déclaration de Praia fait ressortir que « les systèmes de production pastoraux ne bénéficient d'aucune légitimité à travers les législations en vigueur. Sous la pression démographique, les espaces réservés à la production agricole s'accroissent et marginalisent progressivement les activités pastorales. Le vide juridique et institutionnel accentue l'exclusion des éleveurs et la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs ».

Les législations ne prennent que rarement en considération la mobilité des populations pastorales. Des stéréotypes négatifs persistent encore, contre lesquels le WAMIP sera appelé à lutter. En effet, les pasteurs sont souvent accusés de détruire les ressources naturelles, de créer des conflits avec les populations agricoles sédentaires, et d'évoluer dans une économie informelle qui contribue très peu à l'économie nationale.

L'application des dispositifs législatifs et institutionnels va parfois à l'encontre des intérêts des populations pastorales. Dans certains cas on assiste même à des exactions commises à cause de :

- L'absence d'instance protégeant les droits des populations pastorales et agricoles,
- La pléthore des textes anciens et leur ambigüité face à des situations en perpétuelle évolution,
- L'absence de populations pastorales lors de l'élaboration des textes de loi, et la rigidité de codification du droit normatif. La société civile méconnait souvent les rouages de formulation des textes et des lois,

COLLOQUE REGIONAL DE N'DJAMENA, 27-29 MAI 2013

L'absence d'orientations stratégiques en matière de lobbying de la part des structures représentant les pasteurs, souvent acculées à se restreindre aux questions techniques, ce qui les expose à une instrumentalisation par les pouvoirs publics. Dans plusieurs pays, les fédérations des pasteurs sont victimes des opportunités immédiates offertes par les bailleurs ou institutions publiques, et par les schismes politiques ou les luttes partisanes, ce qui les discrédite aussi bien aux yeux de leur base, et leur fait perdre des possibilités d'alliance avec d'autres acteurs de la société civile. Les structures déconcentrées et parfois aussi les structures décentralisées ne parviennent pas à percevoir leurs rôles autrement que sous l'angle de la tutelle et n'arrivent pas à considérer les organisations pastorales comme de vrais partenaires.

Le pastoralisme est un domaine méconnu des opérateurs de développement et ce pour plusieurs raisons. Les espaces exploités sont souvent marginaux ou éloignés des centres de décisions. La population est souvent mobile et incontrôlable. L'évolution régressive des ressources naturelles, souvent à cause de la péjoration climatique, est attribuée à la pression humaine et animale sur ces milieux. Les structures sociales sont souvent du type lignager et clanique. La mobilité des troupeaux et des gens est accusée d'être un vecteur de transmission de maladies. Bref, l'archaïsme qui entache l'image du pastoralisme n'est pas nouveau et est loin de disparaître.

Par contre, on s'accorde de plus en plus sur le fait qu'il demeure le seul moyen rationnel d'exploiter durablement les écosystèmes arides. On reconnaît aussi que l'élevage est une source d'importante de produits (viande, lait, beurre, cuirs et peaux) et, de ce fait, il occupe une place importante dans les économies d'un grand nombre de pays.

Il est aussi une ressource importante de lutte contre l'insécurité alimentaire. En effet, la part des protéines d'origine animale est cruciale dans la ration alimentaire. Le renforcement des capacités des pasteurs dans le lobbying, l'entrisme auprès des bailleurs et des institutions régionales et nationales, la formation, aux droits de l'Homme permettent aux bénéficiaires et aux institutions étatiques de mieux jouer leur rôle pour le renforcement au sein de la société civile, et donc de contribuer à l'établissement d'un État de droit. Ces actions permettent également de lutter contre les actes de discriminations dont les pasteurs font l'objet.

Trois activités envisagées en guise de conclusion

Ateliers de formation aux différents droits

Les sociétés pastorales vivent dans un contexte de pluralisme juridique. La multiplicité des sources et des exégèses qu'elles soient d'origine traditionnelle, d'ordre coutumier, ou monopolisée par les docteurs en lois musulmanes et par les marabouts, ou d'origine moderne et inscrite dans le droit positif, les écarte du champ de production du droit. L'analphabétisme des populations pastorales les marginalise et les expose à toutes les exactions. Les prélèvements dits « irréguliers » opérés par les gendarmes, les douaniers et les forces de l'ordre sur les troupeaux des jeunes bergers, ainsi que le vol de bétail exercé par des bandes armées souvent protégées par les autorités sont maintenant des chroniques fréquentes dans la presse locale.

Il s'agit d'élaborer des formations destinées aussi bien aux fédérations des éleveurs, qu'aux cadres exerçant dans le domaine du développement, de l'éducation ou de la santé. Ces formations diffèrent des programmes d'éducation qui relèvent du travail quotidien et sont destinées uniquement aux populations pastorales selon des thématiques intrinsèques et qui demandent un gros travail d'empathie et d'inculturation : esclavage, excision, lévirat...

Les formations, quant à elles, sont axées à :

- La mise en valeur des principes juridiques des droits de l'Homme en relation avec les autres textes fondamentaux ;
- La mise en lumière du contexte historique des droits ;
- L'implication de tous les acteurs politiques et sociaux dans la défense des droits de l'Homme ;
- La mise en avant du pouvoir de l'opinion publique en lien avec les différentes institutions internationales ;

LA CONTRIBUTION DE L'ELEVAGE PASTORAL A LA SECURITE ET AU DEVELOPPEMENT DES ESPACES SAHARO-SAHELIENS

COLLOQUE REGIONAL DE N'DJAMENA, 27-29 MAI 2013

La participation effective lors des ateliers de tous les acteurs sociaux et politiques aux discussions et à leur restitution dans les institutions de rattachement pour éviter les discours désincarnés souvent prônés par des experts ou des politiques dans un mode informationnel mais très peu communicatif.

Des formations en direction des leaders

La formation des leaders peut se faire par les échanges d'expériences. Il s'agit d'insister sur la responsabilité collective en matière d'exaction et de discriminations, mais aussi sur la responsabilité individuelle des leaders locaux dans la conscientisation de l'opinion publique nationale et internationale en tant que porte parole des populations pastorales. Le projet se mettra en relation avec l'IUCN, l'ICRA et avec d'autres institutions qui permettront les échanges mais joueront aussi un rôle de formation par la pratique et par l'expérimentation sociale en appuyant les leaders des pasteurs en Afrique de l'Ouest à accéder à des plateformes internationales.

Des formations et des sensibilisations en faveur des pasteurs

La formation diffère ici du « conseil aux exploitations » qui se base sur des référentiels technicoéconomiques. Des actions de suivi-conseil, conjuguées avec un travail de capitalisation, permettront de mieux comprendre les liens qui existent entre les logiques pastorales et les implications sociopolitiques car la mobilité pastorale obéit à des contraintes naturelles et sociales qu'il convient d'expliciter et de partager avec les paysans sédentaires et les décideurs. Le projet prendra en charge le financement de la formation et de l'information des éleveurs dans le cadre des programmes définis en concertation. Les formations et l'information peuvent être déléguées à des opérateurs indépendants.